

Siège
35, route de la Quemine
71500 Branges

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Séance du 3 décembre 2024

Séance du 3 décembre 2024

Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 94

Présents à la séance : 51
Votants : 56

Date de la convocation :
19 novembre 2024
Date de l'affichage :
5 décembre 2024

Objet de la délibération

**Admission en non-
valeur et créances
éteintes.**

L'an deux mille vingt- quatre, et le trois du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BEY Sandra, BLANCHARD Karine, COUILLEROT Chantal, DIMBERTON Marie, DUROUX Nadine, FAUVEY Audrey, FRAPPET Martine, GRAPIN Annick, GUIGON Martine, JAEGER Claire, KOCKELBERGH Suzanne, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, MALAISE Laure, MOREIRA Véronique, POULARD Magalie, PUGEAUT Angéline, RODOT Nelly, TISSERAND Patricia, MM BARBOTTE Alain, BERNARD Eric, BOILLET Stéphane, BRAUD Benjamin, CAMUS Denis, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COUCHOUX Eric, DUPONT Martine, FATET Alain, FERRIER Antoine, GALOPIN Christophe, GROS Stéphane, GUICHARD Christian, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MARICHY Patrick, MASSOT Denis, MERLIN Denis, MORAND Stéphane, MOREY Pascal, PERNIN Philippe, PERRET Michel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TREFFOT Claude, VADOT Anthony, VIVANT Jérôme, WITMANS Matthijs.

Excusés (représentés par) : Mmes BAILLET Pascale (COUILLEROT Chantal), JAILLET Françoise (FAUVEY Audrey), MALOIS Jessica (FATET Alain), MOREL Martine (CAMUS Denis), M. COULON Jean-François (PERNIN Philippe).

Excusés non représentés : Mmes BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, COLIN Christelle, THEVENET Catherine, MM BESSON Stéphane, BLANC Eric, CAUZARD Philippe, DONGUY Roger, DUBOIS Claude, FARIA Xavier, GELOT Jacques, VITTAUD Jean-Pierre.

Absents : Mmes BOISSOT Agnès, BONIN Sylviane, DA SILVA Mariana, DEJEAN-AGRON Marie, GAUTHIER Sophie, GROSS Stéphanie, GUILLOT Jennifer, LARUE Anne, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, BENARD Théo, BEY Pascal, BORNEL Daniel, COLIN Jean-François, COLIN David, DAVID Frédéric, DE VECCHI Eric, FERRE Jérémy, GAUTHIER Bernard, GONTCHARENKO Alain, MORAND Johan, PILLON Christophe, REBOULET Jean Michel, TABOURET Christophe, VICCHIO Stéphane.

⊙⊙⊙⊙

Suite aux relances réalisées par le trésor public concernant certaines factures impayées de 2017 à 2023 il s'avère qu'un certain nombre d'entre elles ne sont pas recouvrables. Aussi est-il nécessaire d'admettre ces créances en créances éteintes et en non-valeur afin d'apurer les comptes du SIREN et du SPANC, les sommes correspondantes étant prévues au budget.

SIREN :

Non valeurs TTC : 25 767,96 €

Créances éteintes TTC : 7 395,91 €

SPANC :

Non valeurs TTC : 2 288,82 €

Créances éteintes TTC : 150,00 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver les admissions en non-valeur et créances éteintes telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré le 3 décembre 2024

Pour extrait conforme
Le Président,
Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 5 décembre 2024

Publié, affiché, notifié le 5 décembre 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com